

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 4 mai 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **ATCS-015-13638/23/BM**

### **■ Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Salon VivaTechnology du 14 au 17 juin 2023 - Approbation d'une convention 53751**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Fort de son positionnement géographique euro-méditerranéen unique, de son histoire intimement liée à cette situation internationale stratégique, la Métropole Aix-Marseille-Provence ne cesse d'année en année de développer des liens d'échanges, d'affaires et de coopérations, avec l'international pour horizon. Ses nombreux atouts doivent être rendus visibles au monde : cadre de vie, recherche et innovation, culture, infrastructures, talents, filières économiques d'excellence... Mais également ses singularités : euro-méditerranéenne, maritime, créative, nature, industrielle.

C'est pourquoi dans le cadre de sa stratégie de développement économique inscrite dans l'agenda du développement économique voté à l'unanimité en juin 2022, la Métropole travaille, en lien étroit avec ses partenaires, à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-méditerranée-Afrique, à rayonner et influencer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité du territoire, à travers notamment ses filières d'excellence.

En outre, elle met en œuvre des actions en faveur de la promotion et du rayonnement économique du territoire. Parmi ces actions, la présence dans des salons professionnels dédiés constitue un axe important qui permet de promouvoir l'image du territoire, de montrer leurs réalisations et les projets en cours et ainsi témoigner de son attractivité auprès des décideurs économiques.

De plus, le 7 décembre 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a remporté le prix iCapital décerné par la Commission européenne. Cette labellisation valable pour l'année 2023 permet d'asseoir sa position comme territoire de référence en matière d'innovation pour co-construire et expérimenter les services de demain.

Dans sa candidature nommée « Innovative diversity », la Métropole a rapproché tous les acteurs de l'innovation du territoire métropolitain et défendu la diversité et les contrastes qui la caractérisent, que ce soit sur le plan géographique, social ou économique, comme creuset de la dynamique d'innovation à l'œuvre sur son territoire.

Cette mise en lumière pour l'année 2023 doit permettre à la Métropole d'encourager et de promouvoir des projets et des actions visant à accélérer les transitions au service du bien-être des citoyens.

La Métropole entend ainsi :

- Contribuer à relever les défis de la transition économique, sociale et environnementale qui ont fait l'objet de sa candidature (par exemple l'innovation au profit du changement climatique (cleantech), de la santé (biotechs, medtechs, e-santé), de la connaissance et des savoirs - jeunesse et entrepreneuriat).
- Assumer pleinement son statut de Capitale européenne de l'innovation 2023, tout en participant au rayonnement de son territoire.

Avec plus de 41 000 salariés pour environ 13 000 entreprises, le numérique constitue un élément clé du développement économique de notre territoire. Organisé autour de totems emblématiques tels que The Camp ou encore la Cité de l'Innovation Aix Marseille, animé par un écosystème dynamique autour notamment de la French Tech Aix Marseille, cette filière représente un gisement de création d'emplois, de richesse et de notoriété exceptionnel pour la Métropole.

Avec le double objectif de soutenir le développement des startups innovantes de son territoire à l'échelle nationale et internationale et d'affirmer la richesse et l'attractivité de son écosystème d'innovation, la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité être présente au salon Viva Technology à Paris du 14 au 17 juin 2023.

VIVA TECHNOLOGY, événement co-organisé par Publicis Groupe et le groupe Les Echos, est devenu un rendez-vous incontournable dédié aux technologies et à l'économie numérique, dont l'objectif est de mettre en relation les grands groupes, les investisseurs, les startups et les acteurs de l'accompagnement de l'innovation présents dans les territoires.

Les organisateurs de VIVA TECHNOLOGY ciblent principalement trois catégories d'exposants :

- Les grands comptes : ils peuvent s'afficher sur une filière et valoriser des startups qu'ils ont recrutées de différentes façons (challenge, ...)
- Les startups : elles viennent promouvoir leurs innovations sous forme de démonstrations sur un espace qui leur est dédié.
- Les « territoires » : ils valorisent leur écosystème et/ou leurs entreprises, dans une démarche de « marketing territorial ».

La présence de la Métropole se fera dans le cadre d'une convention avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur qui a réservé un stand commun avec un espace de plus de 148 m<sup>2</sup> destiné à promouvoir les startups régionales. Cette convention organisera les rapports entre la Région et la Métropole Aix-Marseille-Provence, notamment la question de la sélection des entreprises retenues à laquelle la Métropole sera associée, ainsi que les actions de communication et de visibilité avant, pendant et après l'évènement.

Le montant de la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élève à 20 000 euros TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°NH 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'agenda du développement économique métropolitain.

#### **Où le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite participer à l'édition 2023 du Salon Vivatechnology.
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite s'associer à la Région Sud qui pilote la présence du territoire dans cet événement international.
- Que l'innovation est au cœur de la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence, affirmée dans le cadre de son agenda de développement économique.

- Que l'année 2023 est placée sous le signe de l'Innovation, suite à l'obtention par la Métropole Aix-Marseille-Provence du prix ICapital, capitale européenne de l'innovation.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'un montant de 20 000 euros au Salon Vivatechnology du 14 au 17 juin 2023.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention de partenariat, ci-annexée, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférents.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en section de fonctionnement : Chapitre 65 – fonction 64 – nature 65732 - sous-politique B330.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,  
Attractivité du territoire,  
Tourisme

Danielle MILON